

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT RUE DE LA CORVEE DURANT DES TRAVAUX DE
BRANCHEMENT GAZ**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : A compter du lundi 12 octobre 2020, et jusqu'à la fin des travaux de
branchement gaz, au niveau du n°19 rue de la Corvée,

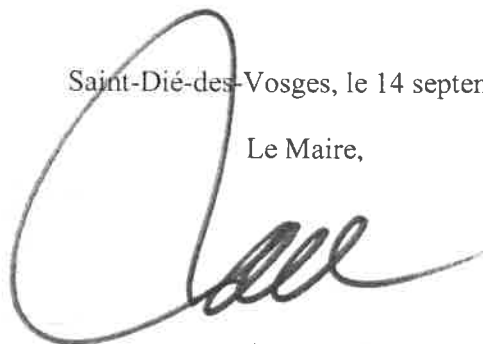
- **la circulation sera mise à sens alternés, réglée par feux tricolores ou
panneaux,**
- **le stationnement sera interdit de part et d'autre de la chaussée.**

Article 2 : La signalisation temporaire et les feux seront mis en place et maintenus
pendant toute la durée du chantier par l'entreprise et les Services Techniques de la Ville. Le chantier
sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 14 septembre 2020

Le Maire,



David VALENCE